



PENCRAN

infos

Mars-Avril 2023 n°216

Édito

Le 9 mars dernier, le Conseil municipal a voté à la majorité le budget 2023.

Le budget d'une commune est double : fonctionnement et investissement. Le budget fonctionnement permet à la collectivité d'assurer ses missions, celles qui sont obligatoires de par la loi (État civil, urbanisme, école, entretien de la voirie publique, des espaces verts, des bâtiments municipaux...) et celles qu'elle a choisi de mettre en place (cantine scolaire, garderie périscolaire, accueil de loisirs, Jardin d'enfants...). Ces dépenses sont assurées par des recettes. Les tarifs municipaux en couvrent une petite partie et les impôts locaux plus de la moitié.

En 2022, les comptes administratifs montrent que la commune a été gérée avec responsabilité et que l'équilibre budgétaire était revenu. Toutefois, la hausse importante des matières premières (alimentation, énergie pour l'essentiel) ne nous permettait pas d'assurer cet équilibre en 2023 sans augmentation des recettes de fonctionnement. Le Conseil municipal a donc décidé une nouvelle augmentation de la taxe foncière qui reste, à ce jour, notre seul levier en matière de fiscalité (l'État ayant supprimé la taxe d'habitation, sans réfléchir aux conséquences pour les petites communes). Cette décision, impopulaire nous apparaissait indispensable dans le cadre d'une gestion saine et responsable des finances publiques.

L'autre alternative serait de diminuer les dépenses de fonctionnement, autrement dit de supprimer un service municipal non obligatoire. Nous avons fait le choix de conserver l'intégralité et l'intégrité de nos services en demandant un effort supplémentaire aux habitants de la commune (en moyenne 5 € par mois) afin d'assurer nos missions dans les meilleures conditions possibles.

Je rappelle tout de même que plus de la moitié de la hausse de la taxe foncière est due à une décision de l'État d'augmenter les bases fiscales.

Cette hausse suppose que nous faisons, nous aussi, des efforts dans notre gestion. Ainsi, nous devons maîtriser nos dépenses de personnel et aucun poste

nouveau d'agent municipal n'a été créé depuis le début du mandat et ce n'est pas à l'ordre du jour. Je souligne, toutefois, que le personnel communal est avant tout une ressource pour notre collectivité bien avant d'être une charge et qu'au regard des services rendus, il n'y a pas un agent de trop et ceci dans tous les services municipaux.

Des efforts sont aussi réalisés dans nos dépenses énergétiques (horaires de l'éclairage public et chauffage des bâtiments).

Le budget investissement est lui aussi très raisonnable car notre objectif principal reste le désendettement de la commune. Or l'équation est simple, dans une période de remontée des taux, une collectivité se désendette quand elle n'emprunte plus. Ce fut le cas en 2022, ce sera encore le cas en 2023 et jusqu'à la fin du mandat.

Les investissements que nous proposons cette année sont de deux types. Ceux qui nous permettent d'entretenir nos bâtiments et notre voirie et ceux qui nous permettent de faire baisser nos dépenses de fonctionnement.

L'entretien est la meilleure façon de prévenir de fortes dépenses de réparation, comme c'est le cas pour notre église, classée aux monuments historiques et qui est, cette année encore, notre principal poste de dépenses. Celles-ci sont toutefois à relativiser, car les travaux sont fortement subventionnés (près de 80%). Ce ne sont pas les travaux de l'église qui sont à l'origine de notre endettement, mais ceux, précipités et mal évalués de l'école en 2017 et surtout de l'Arc-en-Ciel en 2019.

Pour lutter contre la hausse des prix de l'énergie, nous avons choisi d'investir dans l'éclairage public (en remplaçant les ampoules standards par des leds), en installant une nouvelle chaudière à l'Arc-en-Ciel et en prévoyant une rénovation énergétique de l'Arvest, seule véritable passoire énergétique de notre patrimoine.

Évidemment, tous ces chiffres ne sont que des prévisions qu'il conviendra d'adapter aux situations très fluctuantes et très aléatoires depuis le début du mandat.

Stéphane Hervoir, Maire

Horaires de la mairie

- du **lundi au vendredi** de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi)
- le 1er **samedi** du mois de 9h à 12h

Fermeture au public
les mardi et jeudi après-midi
le samedi (hors 1er du mois)

Dans ce numéro

LA MAIRIE COMMUNIQUE

Etat civil - Urbanisme - Résumé du conseil municipal du 09/03/2023 - Application PanneauPocket - Mutuelle communale Dispositif Argent de Poche - Compte-rendu CCAS du 15/03/2023 - Portes ouvertes secteur Enfance

CAPLD

Aides pour des alternatives à la voiture

ÉCOLE

Présentation classes CE1/CE2 et CM1/CM2

Inscriptions école Lucien Kerlann

VIE ASSOCIATIVE

Compagnie des Doudous - APE - La Bonne Altitude - Pencran Patrimoine - APAF

DIVERS

Salon du bien-être - L'Île aux cheveux - Lutte contre les frelons asiatiques

Permanences des adjoints en mairie

Le Maire et les élus reçoivent sur rendez-vous.

Contactez le 02 98 85 04 42

Permanence du Maire les lundis de 16h30 à 17h30.

Contacts des services

Mairie : 02 98 85 04 42

N° d'astreinte, en cas d'urgence en dehors des heures d'ouverture de la mairie : 07 56 18 10 61

Courriel : mairie@pencran.fr

Site internet : www.pencran.fr



Jardin d'Enfants : 02 29 05 73 63

Courriel : jardindenfants@pencran.fr

Centre de loisirs et garderie : 09 60 54 23 03

Courriel : alsh@pencran.fr

Espace jeunesse : 02 98 21 53 94

Courriel : mpaugam@mptlanderneau.org

École Lucien Kerlann : 02 98 85 31 94

Courriel : ec.0290933G@ac-rennes.fr

Prochain Pencran Infos

Envoi de vos articles : pour faire paraître une information ou une annonce dans le Pencran Infos, faites parvenir votre texte avant le **22 avril** en mairie ou par courriel à pencran-infos@pencran.fr

Rappel : les bulletins municipaux sont disponibles sur le site internet de la mairie.

LA MAIRIE COMMUNIQUE

État civil

NAISSANCES :

- Ilana KERJEAN-CHARLES, 6 Park an Heol, LOC-EGUINER, 26 février
- Elyjah HOUMADI, 4 rue des Myosotis, 02 mars
- Elliott KERMARREC, 1 rue des Chênes, 07 mars
- Garance DUPRE, 1 rue des Bruyères, 13 mars

DECES :

- ORTEGA-RIVA José, 4 rue Anatole Le Braz, 82 ans
- BERTHO Camille, 10 allée des Peupliers, 85 ans
- QUEFFURUS née JONCOUR Marie, 6 route de Keranhoat, 84 ans
- ABJEAN Joseph, 6 Kermaria, 87 ans

Urbanisme

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

- Mme ABHERVE-GUEGUEN Eliane, 24 rue Éric Tabarly, changement huisseries
- Mme PERROT Marie, 3 Rosquelen, rénovation d'une dépendance
- M. HERRY Cédric, 13 route de la Fontaine, ravalement + huisseries + clôture
- Groupe Transition Energie, 1 impasse des Mésanges, panneaux photovoltaïques
- Mme MERCIER Aurélie, 7 rue des Aubépines, clôture
- Mme CANAT Floriane, 13 rue des Châtaigniers, extension de terrasse
- Mme CARDINAL Manon, 27 rue des Agapanthes, mur de soutènement

PERMIS DE CONSTRUIRE :

- M. SADJO Youssef, Mme BODIGER Corine, 29 rue des Agapanthes, modification dalle

Recensement des jeunes

Les jeunes nés en mars/avril 2007 doivent **venir se faire recenser en mairie à partir du jour** de leurs 16 ans et dans les 3 mois. Se munir du livret de famille et de la carte d'identité.

Avis aux nouveaux habitants

Les nouveaux habitants sont invités à se présenter en mairie munis de leur livret de famille, afin de faciliter les tâches administratives les concernant.

Analyse de l'eau

Prélèvement effectué le 16/01/23. Nitrates (NO₃) : 23mg/l (limite de qualité : 50mg/l). Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur. Résultats détaillés consultables en mairie et sur : www.pencran.fr

Résumé du Conseil Municipal du jeudi 9 mars 2023

Absents : J. Fraouti (pouvoir à D. Hermès) S. Madec (pouvoir à G. Séné) C. Petetin (pouvoir à A. Jaffrès)

Affectation des résultats

Les dépenses de fonctionnement de 2022 ont généré un excédent de 294 815,64 €. Le budget investissements de 2022 se clôturait avec un excédent de 378 301,94 €.

La totalité de ces excédents est affectée au budget investissement pour l'année 2023.

1 absence : Roméo Aunay, 1 vote contre : Franck Wallon

Taux d'imposition

Face à la hausse des prix et notamment celle de l'énergie (+ 140 %) et afin d'assurer le fonctionnement de tous les services municipaux, le Maire propose de relever les taux de taxe foncière de 2 points pour l'année 2023.

La taxe foncière passe ainsi de 35,94 % à 37,94 %.

Unanimité des votes

Vote du Budget primitif 2023

Suite à la commission finances du 16 février et à une réunion de travail de l'ensemble des conseillers municipaux le 27 février, le budget primitif est soumis aux votes.

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 1 959 427 €

Les principaux chapitres de dépenses sont :

Charges à caractère général	481 800 €	24,6 %
Charges de personnel	1 068 930 €	54,6 %
Charges de gestion courante	136 690 €	7 %
Virement à la section investissement	215 707 €	11 %
Divers	56 300 €	2,8 %

Les principaux chapitres de recettes sont :

Impôts et taxes	1 272 273 €	64,9 %
Dotations et participations	421 545 €	21,5 %
Produits des services et ventes diverses	231 400 €	11,8 %
Divers	33 920 €	1,8 %

Le budget d'investissement s'équilibre à 1 294 888 €

Le Maire précise que sur le sujet des subventions, le budget a été réalisé sans que soient prises en compte les subventions devant arriver en cours d'année de la DRAC (pour l'église), de l'Etat (DTER, DSIL, Fonds vert pour nos projets d'économies d'énergie), du Département (pour nos projets voirie et pour l'église).

Les recettes principales sont :

Excédent du fonctionnement 2022	294 815,64 €	22,8 %
Excédent de l'investissement 2022	378 301,94 €	29,2 %
Excédent prévu du fonctionnement 2023	215 707 €	16,6 %
FCTVA (récupération de 16 % de la TVA 2022)	114 590,42 €	8,9 %
Taxe d'aménagement prévue pour 2023	50 000 €	3,9%
Vente d'un terrain	32 000 €	2,5 %
Amortissement	20 000 €	1,5 %
Subventions dont la réponse positive nous est déjà parvenue	189 473 €	14,6 %

Les dépenses d'investissements ont pour objectif cette année encore d'entretenir notre patrimoine, l'église notamment dont le chantier se terminera en 2024, mais aussi les autres bâtiments municipaux et la voirie.

Devant la hausse des dépenses d'énergie, les investissements ont privilégié des domaines permettant d'effectuer des économies d'énergie. De plus, le désendettement de la commune se poursuit.

Les principales dépenses d'investissements :

Eglise	593 555 €	45,8 %
Voirie	293 800 €	22,7 %
Remboursement des emprunts	133 000 €	10,3 %
Bâtiments communaux	98 929 €	7,6 %
Site Internet	15 000 €	1,2 %
Eclairage public (ampoules leds)	106 650 €	8,2 %
Cimetière (colombarium et logiciel)	5 200 €	0,4 %
Service technique (renouvellement et acquisition de matériel)	16 000 €	1,2 %
Terrain de sports (pare-ballons)	20 484 €	1,6 %
Gestion des eaux pluviales urbaines (attribution versée à la CAPLD)	12 270 €	1 %

3 votes contre : R. Aunay, C. Reboul, F. Wallon.

Travaux complémentaires à l'église

Afin de terminer les travaux de l'église, la dernière tranche concernant le clocher et le porche doit être validée par le Conseil Municipal.

Le montant de ces derniers travaux est estimé par l'architecte à 200 000 € HT, soit 240 000 € TTC.

Le plan de financement prévoit 65 % de subventions par la DRAC (soit 130 000 €). Des subventions seront demandées à la Région et au Département pour un montant cumulé espéré de 30 000 €. D'autre part, 32 000 € de TVA devraient être

également récupérés l'année suivant les travaux. En fin de chantier, le reste à charge pour la municipalité serait de 48 000 € TTC. Toutefois, la municipalité doit avancer les montants des travaux avant de percevoir les subventions. Il est donc indispensable d'avoir la totalité de ces montants en trésorerie. Unanimité des votes.

Rétrocession de voirie

La première tranche de la voirie du Clos des Serres va entrer dans le domaine communal. Cela concerne la voirie interne, les stationnements, les espaces verts, l'éclairage public.

Pour le Domaine de Kéroullé (soit les rues des Agapanthes, des Amaryllis, des Aubépines, des Coquelicots et des Myosotis) il en sera de même une fois tous les travaux achevés et après contrôle et réception par les services municipaux.

Unanimité des votes.

Dénomination et numérotation de voirie

Suite à la création d'un nouveau lotissement privé sur la commune, il est proposé de donner le nom d'impasse des Saules à la nouvelle rue (face à l'allée des Peupliers) et de numéroter de 1 à 3 les nouveaux lots. Unanimité des votes.

Audit énergétique à l'Arvest

Une convention doit être signée avec le SDEF afin de réaliser un audit énergétique de l'Arvest, préalable à des travaux de rénovation énergétique.

Le montant total de la prestation s'élève à 3 060 € TTC. Le SDEF prend en charge 2 250 €. Le reste à charge de la municipalité s'élève donc à 810 €. Unanimité des votes.

Demande de subventions dans le cadre du DSIL et du Fonds vert

La commune doit engager très rapidement le remplacement de la chaudière de l'Arc-en-ciel qui arrive en fin de vie et n'est plus proportionnée à la taille de l'espace à chauffer.

De plus, il est prévu de remplacer la quasi intégralité des ampoules des bâtiments municipaux par des leds.

Ces dépenses entrent dans la catégorie des investissements pouvant bénéficier de la DSIL et du Fonds vert. Il est donc demandé au Conseil l'autorisation de solliciter ces subventions. Unanimité des votes.

Formation des élus

Dans les 3 mois qui suivent le renouvellement du Conseil Municipal, une délibération aurait dû déterminer les orientations de la formation des élus et ouvrir les crédits pour en permettre la réalisation. Si des formations étaient déjà proposées aux élus, la délibération n'avait pas été prise, c'est chose faite. Unanimité des votes.

Application PanneauPocket

Après le Pencran Infos depuis juin 1977, le site internet pencran.fr et la page Facebook de Pencran depuis novembre 2014, la municipalité s'est dotée d'un nouvel outil dénommé « PanneauPocket ».

Késako ?

C'est un média disponible sur téléphone portable (à privilégier) ou sur tablette/ordinateur (app.panneaupocket.com).

L'application est à télécharger sur votre smartphone via le Play Store



ou l'Apple Store

Cette application mobile d'**informations** et d'**alertes** est déjà présente auprès de 10 000 Mairies, Gendarmeries, Intercommunalités, Ecoles,... dans toute la France. Elle permet de recevoir **en temps réel** les notifications des actualités de la commune, c'est l'information qui va vers l'habitant instantanément. Cela permet, par exemple, de signaler très rapidement (24h/24, 7 jours/7) une coupure d'eau imprévue, une route barrée à cause du gel mais aussi les événements se déroulant sur la commune.

Cette application est **gratuite, anonyme** (pas de compte à créer) et sans publicité.

Une fois le téléchargement effectué et l'application lancée vous pouvez chercher la commune qui vous intéresse via son nom, son code postal, le numéro du département ou en activant la localisation de votre téléphone.

Cliquez ensuite sur le cœur (il passe en orange), vous voilà abonné, vous recevrez dorénavant les notifications.

Pour se désabonner il suffit de faire l'opération inverse.

Une application qui permet également de s'informer sur une commune distante, ce qui peut être utile lors d'un déplacement ou de vacances.



Mutuelle communale

La municipalité vient de signer une convention de partenariat avec 2 organismes : AXA et MUTUALIA dans le but de proposer une complémentaire santé aux Pencranais à des conditions avantageuses.

AXA comme MUTUALIA s'adressent aux Pencranais de tout âge quelle que soit leur situation : étudiant, auto-entrepreneur, artisan, commerçant, retraité, chômeur, assistante maternelle, profession libérale, personnes invalides ou en situation de handicap...

Pour tout renseignement contacter directement

AXA : Mme DELAPLACE au n° 06 40 88 98 11

MUTUALIA : Mme RELAND au n° 02 98 85 79 70 ou 07 87 37 69 58



Dispositif Argent de Poche

La municipalité a décidé de reconduire le dispositif Argent de Poche.

Si vous êtes Pencranais, âgé de 16 à 18 ans et que vous souhaitez prendre une part active dans l'amélioration de votre cadre de vie en réalisant de petits travaux de proximité tels que nettoyage, désherbage, peinture, rangement... durant les vacances scolaires, n'hésitez pas à compléter un dossier d'inscription (à retirer à la mairie ou sur le site internet de la commune www.pencran.fr). Vous recevrez en contrepartie de votre investissement une indemnité de 15 € en espèces pour 3 heures de travail. Ces chantiers sont encadrés par des membres du conseil municipal ou des agents municipaux.

Le prochain chantier aura lieu durant les **vacances de printemps** (2e quinzaine d'avril).



Compte rendu CCAS du 15 mars 2023

Compte administratif 2022

Après s'être fait présenter les comptes administratifs 2022, les membres du CCAS ont voté à l'unanimité les comptes résumés

ainsi :
Section fonctionnement : excédent de 3 359,53 €
Section investissement : excédent de 13 900,50 €

Affectation des résultats

Au vu des résultats cumulés au 31/12/2022, le conseil d'administration décide d'affecter les résultats comme suit en 2023 :

- 3 359,53 € à affecter en recette de la section de fonctionnement
- 13 900,50 € à affecter en recette de la section d'investissement

Budget primitif CCAS 2023

Le conseil d'administration décide de se prononcer sur une proposition de budget primitif 2023 qui se résume ainsi :
la section de fonctionnement s'équilibre à 8 000 € ; la section d'investissement s'équilibre à 13 900,50 €

Pour rappel, sur demande auprès du CCAS, des **prêts d'honneur** d'un montant maximum de 1 500 €, sans intérêt, peuvent être accordés sous condition de ressources, à de jeunes Pencranais pour aider au financement de leurs études.

Par ailleurs, la commune est adhérente de l'**Épicerie solidaire** de Landerneau. Ainsi, les Pencranais en situation financière difficile peuvent bénéficier de ce service sous certaines conditions. Il convient de s'adresser au CCAS de Landerneau chargé de l'instruction des demandes d'accès à la Boutique Ar Stalig.

Portes ouvertes du secteur Enfance

Le secteur Enfance-Jeunesse de Pencran organise ses portes ouvertes **samedi 1er avril de 10h à 12h**.

Venez découvrir

- l'école, la garderie, la cantine, l'ALSH,
- le Jardin d'Enfants,
- la Cie des Doudous (association d'assistantes maternelles),
- le RPE (Relais Petite Enfance),
- l'Association des Parents d'Elèves (APE).



CAPLD

Aides financières pour promouvoir les alternatives à la voiture

Aide à l'achat d'un vélo

Le Gouvernement reconduit et renforce les aides nationales à l'achat d'un vélo pour 2023 : suppression de la condition d'une aide locale, relèvement de l'aide à 300€, majoration pour les ménages précaires et les personnes en situation de handicap, ouverture du bonus aux vélos pliants, élargissement de la prime à la conversion

De plus, les seuils d'éligibilité sont rehaussés depuis le 1er janvier 2023 pour couvrir 50 % des ménages les plus modestes (revenu fiscal de référence par part inférieur à 14 089 €) et 20 % pour les aides renforcées (revenu fiscal par part inférieur à 6 358 €).

Pour demander une aide à l'achat d'un vélo : www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/

Prime de covoiturage

L'Etat propose une prime de 100€ pour les conducteurs proposant du covoiturage.

Cette prime prend la forme d'un versement progressif, via les plateformes de covoiturage : une première partie au 1er covoiturage (25 € minimum) et le reste au 10e covoiturage, dans un délai de 3 mois à compter de son premier covoiturage.

Pour en bénéficier, il faut inscrire son trajet sur l'une des plateformes de covoiturage référencées sur le site :

<https://covoiturage.beta.gouv.fr/operateurs/>

Salon du Bien-être, dimanche 16 avril

Venez découvrir le Salon Bien-Etre de Pencran le dimanche 16 avril 2023, plus de 38 exposants seront là pour vous accueillir.

Vous pourrez échanger avec les différents thérapeutes et artisans : hypnose, Reiki, massage.. mais également, de la lithothérapie, des créations de bougie, de bijoux énergétiques, d'oracles, ...et bien d'autres choses.

Vous pourrez assister à des conférences et participer à des ateliers.

Une restauration se tiendra sur place pour votre plus grand confort.

Contact : Mme Kelly LEBORRE

Tél. : 06 11 45 48 04 www.reikinatur.com

Dimanche 16 avril 2023

Salon Bien-être de
Pencran
salle Arvest



10h00
à
18h00

Entrée 3€
Gratuit -12 ans

Exposants - Ateliers - Conférences

06 11 45 48 04 www.reikinatur@hotmail.com

L'île aux cheveux

Fanny vous annonce que le salon sera **fermé pour congés du mardi 25 avril au lundi 1er mai 2023 inclus.**

Réouverture le 2 mai à 9H30. N'hésitez pas à nous contacter pour prendre rendez-vous ou pour plus de renseignements.

A bientôt. Tél: 02 98 85 17 47.

Lutte contre les frelons asiatiques

La lutte active contre la prolifération du frelon asiatique est maintenant en place depuis de nombreuses années. Cependant, en 2022 nous avons constaté une augmentation importante de nids sur le territoire du Finistère du fait d'un printemps doux, d'un été sec, et d'un automne doux jusqu'au mois de novembre.

Il est plus qu'important de mettre en place une **campagne de piégeage** élargie et efficace sur 2023 afin de limiter au maximum l'impact de ce nuisible ! S'il n'est plus possible d'éradiquer définitivement la présence du frelon asiatique, nous pouvons tout de même en limiter la prolifération et donc l'impact sur notre nature. Nous vous proposons d'y participer par la mise en place du piégeage de printemps du 1er avril au 1er juin 2023. Cette période de piégeage peut paraître courte mais la volonté est de limiter au maximum le piégeage des insectes non ciblés. Les apiculteurs de Bretagne, qu'ils soient de loisirs, pluriactifs ou professionnels participent activement à cette campagne de piégeage tous les ans.

Une autre façon très efficace de lutter est aussi de procéder aux **destructions des nids** primaires dès le printemps puis des nids secondaires que l'on retrouve bien souvent à partir de juillet/août et jusqu'à mi-novembre. Si vous repérez un nid dans votre propriété il est important d'agir au plus vite. **Prenez contact avec la mairie** qui dépêchera sur place un agent communal. Si ce nid est bien un nid de frelons asiatiques, il fera intervenir une entreprise spécialisée pour le détruire.

Au vu de la pression exercée par le frelon asiatique chaque année, nous sollicitons votre aide afin d'élargir au maximum le piégeage.

Plus nombreuses seront les communes s'engageant dans la lutte, plus nombreuses seront les captures.

Ce n'est qu'ainsi que nous parviendrons à limiter au maximum la prolifération de ce nuisible.

Pour tout renseignement concernant la mise en place du piégeage, l'entretien des pièges, le comptage,... vous pouvez prendre contact avec

L'ABEILLE FINISTERIENNE
Association d'apiculteurs finistériens
M. Gilbert MORIZUR - Président
Tél : 06.67.94.97.38
E-mail : morizurgilbert@gmail.com



Frelon européen



Frelon asiatique

Adresses, horaires et numéros utiles

Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau Daoulas (CAPLD) :

Maison des Services publics, 59 rue de Brest, Landerneau

- **Secrétariat** : 02 98 21 37 67
- **Service environnement** : 02 98 21 34 49
- **CLIC** : 02 98 85 99 08
- **Pôle emploi** : 39 49
- **CPAM** : 36 46

Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS) :

20 rue Amédée Belhommet, Landerneau

Tél. : 02 98 85 35 33

Protection Maternelle et Infantile (PMI) : 02 98 85 95 20

Collecte ordures ménagères et recyclables, vente de bacs et composteurs :

Tél. : 02 98 21 34 49

- **Recyclables** : vendredi 31 mars, 14 et 28 avril
- **Ordures ménagères** : vendredi 7 et 21 avril

Conciliatrice de justice :

Mairie de Landerneau

Marie-Françoise LE GUEN

Tél. : 06 81 89 62 40

marie-francoise.leguen@wanadoo.fr

Déchetteries :

• **Plouédern**

ZI Saint-Eloi, Plouédern

Tél. : 02 98 85 19 50

Passage aux horaires d'été depuis le 1er mars

Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h

• **Pencran**

L'aire de déchets verts de Pencran (Keroullé) est ouverte tous les jours.

Eau du Ponant (eau potable et assainissement) :

20 allée du Bois Noir Landerneau (accueil)

Tél. : 02 29 00 78 78 (tarif appel local)

de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h30 (17h le lundi)

Si vous êtes victime ou témoin d'un incident sur le réseau d'eau potable (fuite importante sur la voie publique, coupure d'eau non programmée) ou d'assainissement (déversement), n'hésitez pas à prendre contact par téléphone 24h/24 à ce même numéro.

Gendarmerie de Landerneau :

14 rue Henri Dunant, Landerneau

Tél. : 02 98 85 00 82

Service de Gestion Comptable (trésor public) :

59, rue de Brest, Landerneau

Tél. : 02 98 85 11 61

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 11h30. Et uniquement sur rendez-vous le lundi, mardi et jeudi de 14h à 16h.

Défibrillateurs :

Deux défibrillateurs sont à la disposition de la population :

- **Place de la Mairie** : sur la façade de la mairie
- **Terrains des sports** : sur la façade des vestiaires

Pharmacie de garde :

Le samedi après 19h et le dimanche après 20h, contactez le 32 37 pour être orienté vers la pharmacie de garde.

Cabinet infirmier de Pencran :

Guilène GLOAGUEN, Lauriane HINGANT, Hélène RESSIGUIER

ZA de Gorrequer à Pencran

Tél. : 02 98 85 29 04

<https://www.inzee.care>

Relais Petite Enfance (RPE) :

Tél. : 02 98 43 63 97

rpe.interco@enjeuxdenfance.fr

Le relais poursuit l'accompagnement autour de la recherche d'un mode de garde, des contrats et des conseils éducatifs auprès des familles et des professionnels soit lors de RDV téléphoniques ou en présentiel si besoin. Reprise des permanences à Pencran, à l'espace Arc-en-ciel les mardis.

Démarches administratives

Permis de construire et déclarations préalables de travaux :

Tout projet d'aménagement, rénovation ou construction qui implique une modification de l'aspect extérieur de l'habitation (ravalement, menuiseries...) ou de la propriété (clôture, portail, abris, haies...) doit faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie. Le service Urbanisme vous informera sur les formalités à accomplir en fonction de la nature du projet : permis de construire ou simple déclaration de travaux.

Carte nationale d'identité et passeport :

Renseignements et démarche à effectuer dans une mairie ayant cette compétence.

Pour Landerneau : délivrance, renouvellement, perte...

Tél. : 02 98 85 43 00 ou 02 56 31 28 21

etatcivil@mairie-landerneau.fr

<https://www.landerneau.bzh/prendre-rendez-vous-pour-deposer-une-demande-de-cni-passeport/>

Attention, le délai peut être très long (jusqu'à 6 mois)

Pour réduire le délai de traitement d'une demande, il est possible d'effectuer une pré-demande en ligne sur le site

<https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/>

La classe de CE1/CE2



De gauche à droite en partant du fond :

Carole LOIRE AESH, Elloanne PANOR, Ethan BALESTRA, Kais BACAR, Emmy KERAMBRUN NOUAL, Kayna CORBEL, Jules AUNAY, Luka BARBIER, Alexis BOUVIER, Carine BONHUMEAU enseignante

Eray SAHIN, Manon BERVAS, Camille MADEC, Youna ETIEN, Alix CARBON, Pauline LANGUENOU, Mélissa OMNES

Léonie WALLON-INACIO, Layanna MOREL, Malonn CHITRE, Océane ROCH Nolan RAOUL,

Fabio MENDES DO AMARA, Léo BARON, Naëlle KEROMNES, Louna BAUWENS, Aidan SALMERON CAROFF

La classe de CM1/CM2



De gauche à droite en partant du fond :

Eden NOURRY, William SIMON, Lilian CLOST, Loen ABGRALL, Tom CRENN

Telo NICOLAS, Théo JAFFRES, Olivia LANIEPCE, Neela KRAEMER, Sarah LONGEPEE, Elea France, Annie LANGUENOU enseignante

Christine ABALAIN AESH, Aurélien SIMON, Emy LABAT, Alyssa LEON, Gaëlle ANSQUER, Lilou TROADEC, Hugo LE POUPON, Elias CAUDAN, Romain CARDIET, Kerian BERTHELE, Matthys OLLIVER, Alexia JEAN, Léna JAMET, Ethan ABHERVE-GUEGUEN, Lenny BACAR

Inscriptions à l'école Lucien Kerlann

Les parents qui souhaitent scolariser leur enfant à la rentrée de septembre 2023 peuvent dès à présent le faire en mairie.

La scolarisation des enfants nés en 2021 n'étant pas obligatoire, leur inscription dépendra du nombre de places disponibles en Petite Section à la rentrée ; il convient donc de faire une pré-inscription en mairie avant le **30 avril 2023**.

La réponse définitive de l'équipe enseignante interviendra au mois de mai, il est donc fortement conseillé aux parents faisant cette démarche de conserver leur mode de garde actuel dans l'éventualité d'une réponse négative.



VIE ASSOCIATIVE

Compagnie des Doudous/Jardin d'Enfants

Jeudi 2 mars, la Compagnie des Doudous et le Jardin d'Enfants se sont réunis pour fêter le Carnaval.

Tous les enfants étaient contents de se retrouver dans la salle Sterenn.

Que de beaux déguisements ! Des pompiers, des pirates, des princesses...

Les enfants étaient heureux de danser, chanter et partager un petit goûter.



APE

Franc succès pour la Boum de l'école

Les enfants de l'école accompagnés des familles et amis ont passé un très bon moment à la Boum organisée par l'APE le 11 février dernier à l'Arvest.

Différents stands étaient proposés : maquillage, tatouage, baby foot, buvette et restauration, autour de la piste de danse animée par notre super DJ.

La fréquentation a été à la hauteur des attentes de l'équipe de l'APE pour une première, elle sera très certainement reconduite les prochaines années.



Kermesse : prenez date !

L'APE innove en programmant la Kermesse au mois de mai cette année : elle aura lieu **dimanche 14 mai à 14h**.

Espérons que la météo nous permettra de fêter l'évènement à l'extérieur !

La recherche de lots a débuté, n'hésitez pas à nous aider dans cette opération (goodies, etc.). L'APE recherche également des bénévoles pour la tenue des stands de jeu, maquillage et restauration.

contact : apedepencran@gmail.com ou via la page



Opération "livres neufs pour les enfants malades"

L'opération livres neufs pour les enfants malades du Service Oncologie de l'Hôpital Morvan de Brest se poursuit jusqu'au **jeudi 13 avril 2023**.

Une caisse est à votre disposition dans le sas de la Mairie. Les livres peuvent être également remis aux enseignantes de l'école de Pencran.

Merci d'avance pour votre générosité.



La Bonne Altitude

- **Depuis le début d'année, les ateliers couture ont repris !**

C'est Emmanuelle BIHAN qui les anime avec beaucoup d'engouement, de bonne humeur et de professionnalisme, elle est auto-entrepreneuse et couturière professionnelle.

Si vous souhaitez nous rejoindre pour le dernier trimestre c'est encore possible car il reste de la place le **mardi de 17h à 19h et de 19h30 à 21h30**.

- **Les séances de yoga ne sont pas au complet**, alors n'hésitez pas à venir essayer !

Bénédicte Le Port vous y accueillera. Bénédicte est professeure de yoga, diplômée de l'Université Occidentale de Yoga. Ses séances s'adressent aux personnes de + de 15 ans.

Elles se déroulent le **mardi de 18h à 19h30 et de 19h45 à 21h15, salle Héol**.

- **Les répétitions de la chorale ont lieu le mercredi de 19h45 à 21h15** dans la bonne humeur avec un répertoire plutôt varié, salle Sterenn. Jean Abarnou en est le chef de chœur depuis la création de la chorale à Pencran.

Dimanche 16 avril, dans l'après-midi, il réunira à Plouédern pour un concert, les 3 chorales qu'il dirige.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter, par mail de préférence : labonnealtitude.pencran@gmail.com

A bientôt !



Pencran Patrimoine

Les membres de Pencran Patrimoine et leurs sympathisants ont organisé 2 événements durant ce premier trimestre 2023.

Le **5 février, le repas de la Chandeleur**, organisé dans un esprit de convivialité (le manger ensemble), n'a pas trouvé son public malgré d'excellentes crêpes faites sur place et une animation musicale assurée par le groupe Diatonik Penn Ar Bed de Plouédern.

Le **5 mars** c'était le traditionnel **Kig Ha Farz** organisé pour le 7e fois à l'Arvest. Depuis la pandémie, à son grand regret, l'association n'organise plus de repas sur place dans la salle, faute de bénévoles. Ce sont donc environ 300 parts à emporter qui ont trouvé preneur, ce qui est moindre que les années passées mais constitue un bon résultat dans la période actuelle.

Les bénéfices engrangés par ces animations serviront à la restauration du petit patrimoine local.

Le gros chantier de l'église est lui financé par l'Etat, la Région, le Département, la municipalité et les donateurs via la Fondation du Patrimoine (opération toujours en cours).

Le prochain rendez-vous fixé par Pencran Patrimoine est une exposition/conférence sur la toponymie des lieux-dits de la commune au mois de mai.

Contact : pencran.patrimoine@gmail.com N'hésitez pas à visiter notre page Facebook



APAF

Samedi 25 mars, à l'appel de l'APAF/Comité des fêtes de Pencran et de l'US Pencran, un groupe de Schtroumpfettes et Schtroumpfs pencranais a participé au rassemblement de Schtroumpfs à Landerneau pour tenter de battre le record du monde détenu par la ville allemande de Lauchringen depuis 2019 et faire entrer la ville de Landerneau au livre Guinness des records. Nous étions hélas moins nombreux qu'en 2020, certains ayant sans doute été découragés par la pluie et le climat social, et il nous aura finalement manqué 231 participants pour devenir champions du monde. Cap à présent vers de nouvelles échéances pour l'APAF/Comité des fêtes de Pencran, à commencer par une 1ère soirée inter-associations **samedi 1er avril à partir de 17h**.

Place ensuite à l'assemblée générale de l'APAF/Comité des fêtes de Pencran **vendredi 14 avril à 20h30** dans la salle Sterenn. La poignée de bénévoles de l'association invite tous les habitants de la commune souhaitant s'investir dans son animation à venir les rencontrer à cette occasion. Contact : asso.paf29800@gmail.com

